

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  CONSEIL DE SÉCURITÉ

 Distr.
GÉNÉRALE

 A/8682
S/10628
2 mai 1972
FRANCAIS

 ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS

 ASSEMBLEE GENERALE
Vingt-septième session
Point 22 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

 CONSEIL DE SECURITE
Vingt-septième année

Lettre datée du 2 mai 1972 adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre qui vous a été adressée le 20 avril 1972 par le représentant permanent de l'Egypte (A/8679-S/10614) concernant la mort, le 18 avril 1972, d'un prisonnier de guerre égyptien. Je tiens à faire la déclaration suivante :

A la suite de l'évasion de trois prisonniers de guerre syriens d'un camp de prisonniers de guerre le 16 avril 1972, les autorités du camp ont décidé de fouiller le camp, le 18 avril 1972, à la recherche d'armes ou d'outils dissimulés. Les officiers égyptiens détenus dans ce camp ont été informés à l'avance de la fouille prévue et n'ont formulé aucune objection. Toutefois, les simples soldats ont résisté, se sont retranchés dans une partie du camp et ont attaqué les gardes avec des tubes d'acier, des pierres, des bouteilles, et des objets divers, blessant deux officiers israéliens. Les prisonniers ont alors incendié leurs quartiers et ont essayé de s'échapper. Ils ont refusé d'obéir aux ordres de la police militaire et n'ont pas écouté les sommations qui leur ont été adressées. Alors seulement, des coups de semonce ont été tirés en l'air. Une balle a ricoché contre un mur et a atteint l'un des prisonniers à la tête. Le prisonnier est mort par la suite.

Les autorités israéliennes déplorent que cet incident ait causé la perte d'une vie humaine. Mais on doit se rappeler que c'est dû à l'un des coups de semonce qui ont été tirés en dernier ressort à la suite des actes de violence qui ont éclaté dans le camp.

Immédiatement après l'incident, les autorités ont créé une commission chargée d'enquêter sur l'incident, qui a été portée à la connaissance du Comité international de la Croix-Rouge.

* A/8700.

Il faut signaler que le Comité international de la Croix-Rouge est l'organisation internationale compétente pour les questions relatives aux prisonniers de guerre. Les représentants de la Croix-Rouge étudient avec vigilance la situation des prisonniers de guerre en Israël et leur rendent visite régulièrement tous les 15 jours. Il ressort clairement des rapports de la Croix-Rouge, qui sont communiqués aux deux parties, qu'Israël respecte intégralement les dispositions de la troisième Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre (12 août 1949) et que les prisonniers sont traités avec humanité et que tous leurs droits sont pleinement respectés. Veuillez trouver ci-joint un rapport des délégués du Comité international de la Croix-Rouge sur une visite qu'ils ont effectuée dans le camp en question le 26 mars 1972. Le rapport est un témoignage éclatant. En fait, les prisonniers de guerre sont traités de façon plus libérale que ne l'exige la Convention de Genève. Les prisonniers jouissent d'avantages tels que la télévision, la radio, y compris leur poste à transistor personnel, des vêtements civils, aucune limitation du nombre de lettres qu'ils peuvent envoyer ou recevoir, etc. Le traitement humanitaire et les conditions libérales de détention des prisonniers de guerre en Israël seront maintenus et ne seront pas affectés par l'incident susmentionné.

A ce propos, il faut attirer l'attention sur une déclaration d'un porte-parole de l'armée égyptienne publiée au Caire par la Middle East News Agency le 19 avril 1972. En évoquant l'incident du 18 avril, le porte-parole a formulé des menaces non déguisées contre la sécurité des prisonniers de guerre israéliens en Egypte. De telles menaces, proférées contre des prisonniers sans défense et qui n'ont aucune responsabilité dans l'incident, constituent une grave violation de la Convention de Genève.

D'après la teneur et le style de la lettre du représentant permanent de l'Egypte, il est clair que l'on cherche à exploiter un incident regrettable et déclencher une polémique politique stérile qui ne tient compte ni des faits ni de l'intérêt des prisonniers de guerre eux-mêmes.

D'ailleurs, en de nombreuses occasions, Israël a proposé à l'Egypte de procéder à un échange de tous les prisonniers de guerre. L'Egypte a obstinément rejeté ces propositions, ce qui prolonge inutilement la détention et les souffrances inévitables des prisonniers, alors que celles-ci durent déjà depuis deux ans et même depuis plus longtemps pour certains d'entre eux. A ce propos, je voudrais attirer votre attention en particulier sur les "remarques finales" du rapport susmentionné du Comité international de la Croix-Rouge, où on lit :

"Les PG sont bien traités et les conditions de détention sont satisfaisantes. Mais malgré l'effort des délégués, le découragement et l'affaiblissement de la résistance psychique se fait de plus en plus sentir; les PG ont de plus en plus de peine à accepter leur détention dont ils ne voient pas la fin."

Il y a actuellement 61 prisonniers de guerre égyptiens en Israël et 10 prisonniers de guerre israéliens en Egypte. L'échange intégral serait la solution la plus humaine à ce problème et par la présente lettre, il est proposé de nouveau à l'Egypte de donner son accord.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre ainsi que la pièce jointe comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et de les transmettre à la Commission des droits de l'homme.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH

[Original : français]

ISRAEL

Rapport sur la visite aux 62 prisonniers de guerre de la
République arabe d'Egypte détenus à la prison du camp
militaire de Sarafand

Visite effectuée par MM. Hans Peter Gasser, François Hohl et Melchior Trumpy, délégués du Comité international de la Croix-Rouge, en compagnie du lieutenant-colonel Kleczewski, officier de liaison.

Date de la visite : 26 mars 1972
Visite précédente : 15 mars 1972
Commandant : Major Schindler
Médecin : Lt Dr Reich
Capacité : 80
Effectif : 62
Dates captures : 27 décembre 1969, 22/23 janvier 1970,
8 février 1970, 10/16 décembre 1970,
6 mars 1971 et 1er juin 1971
Nationalité : République arabe d'Egypte

Les conditions matérielles de détention n'ont pas changé depuis la dernière visite.

Traitement et discipline

Les FG n'ont formulé aucune plainte à ce sujet. Aucune mesure disciplinaire punitive n'avait été prononcée depuis la visite précédente.

Nourriture

Les menus servis le jour de la visite se composaient de

Matin : Purée de semoule, œuf brouillé, fromage, légumes, olives, pain, margarine, confiture, café au lait.

Midi : Soupe pommes de terre, viande goulash, riz, légumes, pain.

Soir : Un demi-oeuf farci, poisson en conserve, vermicelle, légumes, pain, margarine, fruit, thé chaud.

Soins médicaux

Le PG Fayez Ali Hedeya a reçu ses souliers orthopédiques. Le médecin ayant constaté que le PG Fathi Ali Shehata el Mihi a du sang dans les urines a fait faire des analyses; un examen a été fait à l'hôpital Assaf Harofé. Les résultats n'étant pas encore connus, le médecin ne peut pas encore faire un diagnostic. Il souffre probablement de bilharziose; la présence d'un polype a été décelé dans les voies urinaires.

Relations avec l'extérieur

Aucun message ou paquet n'est parvenu aux détenus de leurs familles depuis la visite précédente.

Entretien sans témoin

Après avoir visité l'ensemble des prisonniers dans leur secteur, les délégués se sont rendus avec les trois officiers PG dans la cour qui entoure leur bâtiment. Le temps est redevenu beau et plus chaud, le terrain est sec, un peu de verdure et quelques fleurs donnent un aspect plus gai à l'entourage du bâtiment dortoir. Le PG Hamdi el Dawi Mohamed a transformé un coin de la cour en jardin. La délégation encouragera cette activité en lui procurant des semences de fleurs et légumes.

La discussion avec les trois officiers a été aimable mais sans entrain. L'ensemble des PG paraît être pris par un découragement général. Malgré les programmes de la radio et de la télévision qu'ils peuvent suivre régulièrement, ce qui leur permet d'être assez bien au courant des événements dans le monde, ils s'ennuient et ne savent plus comment passer leur journée. De ce fait, les plaintes au sujet du traitement médical prennent de plus en plus d'importance. Les délégués ont essayé d'encourager les PG qui ont exprimé leur vive gratitude aux délégués pour l'encouragement qu'ils leur apportent à chaque visite.

Le responsable des FG, le capitaine Yehia, a signé après vérification deux inventaires d'articles remis par la délégation. Les délégués ont pris note des besoins en matériel que les FG ne peuvent pas se procurer à la cantine. Le capitaine a remis deux lettres adressées aux autorités de la RAE que la délégation fera suivre.

Entretien final

Le médecin responsable du camp, en congé pour quelques jours, ne participait pas à l'entretien. Le commandant a assuré les délégués que le cas de Fathi Ali Shehata

est suivi de près par les médecins et qu'il recevra le traitement adéquat. Le rapport médical pour le lieutenant Ezz el Din parviendra à la délégation plus tard.

Aucune autre question n'a été soulevée.

Remarque finale

Les PG sont bien traités et les conditions de détention sont satisfaisantes. Mais, malgré l'effort des délégués, le découragement et l'affaiblissement de la résistance psychique se fait de plus en plus sentir; les PG ont de plus en plus de peine à accepter leur détention dont ils ne voient pas la fin.

